



SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 26 août 2019, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Devon Reid
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Marc Rouleau, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques

Est absent :
Monsieur le conseiller Daniel Grenier

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h.

1. CONSEIL MUNICIPAL

19-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du
15 juillet 2019





- 1.3. Appui à la MRC de Roussillon pour le financement des mesures de mitigation de la ligne Candiac de train de banlieue
- 1.4. Participation au *Sommet International de l'Innovation en Villes Médiannes (SIIViM)*

2. DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1. Avis de réserve pour fins municipales - lot 2 094 079 (131, boulevard Montcalm Nord)
- 2.2. Lieu d'implantation d'une nouvelle caserne d'incendie - proposition de vente à la Ville de Candiac

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - juillet 2019
- 4.2. Autorisation de signatures - opérations bancaires - Banque Nationale du Canada
- 4.3. Octroi de contrat - mandat de vérification de l'optimisation des ressources
- 4.4. Modification - frais de déplacement

5. SERVICES JURIDIQUES

- 5.1. Ordonnance de démolition - 17, avenue de Genève
- 5.2. Modification - calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal - séance du 21 octobre 2019

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1. Aide financière - athlètes
- 6.2. Autorisation de signatures - documents relatifs aux activités relevant de la direction du Service des loisirs (sans dépense)

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 16 juillet au 26 août 2019
- 7.2. Nomination - *lieutenant*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson
- 7.3. Embauche - employé cadre - *directeur adjoint*, Service du développement





Ville de Candiac

- 7.4. Embauche - employé cadre - *chef de division, Innovation et développement durable*, Service du développement
- 7.5. Embauche - col blanc régulier - *coordonnateur - programmation et collectivité*, division Bibliothèque et relations avec la collectivité, Service des loisirs
- 7.6. Embauche - col blanc régulier - *coordonnateur - vie culturelle*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs
- 7.7. Embauche - col blanc régulier - *préposée à la cour municipale*
- 7.8. Embauche - *brigadier scolaire* régulier
- 7.9. Suspension - employé 387
- 7.10. Modification - *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre*
- 7.11. Modification - *Politique portant sur l'usage de l'alcool, des drogues et des médicaments*

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 13 août 2019
- 10.2. Demande de dérogations mineures - 255, avenue Liberté
- 10.3. Demande de dérogations mineures - 40, boulevard Montcalm Nord
- 10.4. Octroi de contrat - services professionnels en ingénierie - émissions de gaz à effet de serre - appel d'offres 1942-ST

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Octroi de contrat - travaux de déneigement - secteur des D et des T - appel d'offres 1940-TP
- 11.2. Octroi de contrat - réfection de la surface de la patinoire Deauville - appel d'offres 1941-TP
- 11.3. Octroi de contrat - travaux d'aménagement des îlots de verdure - appel d'offres 1947-TP
- 11.4. Autorisation de dépenses - réparations du camion 10-17 - emprunt au fonds de roulement





12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1017 modifiant les amendes pour le stationnement de nuit et autres stationnements interdits, les systèmes d'alarme et le montant du permis pour les marchands d'effets d'occasion
- 12.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1437 édictant les tarifs municipaux
- 12.3. Dépôt - Règlement d'emprunt 1412 - certificat de la greffière sur le résultat du registre
- 12.4. Adoption - Règlement 5016 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs industriels de la Ville de Candiac

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-08-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 juillet 2019.

19-08-03 APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON POUR LE FINANCEMENT DES MESURES DE MITIGATION DE LA LIGNE CANDIAC DE TRAIN DE BANLIEUE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0376;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de l'échangeur Turcot a nécessité, au cours des dernières années, la mise en place par le gouvernement de mesures d'atténuation visant à réduire les incidences du chantier sur la mobilité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces mesures concernent directement les services offerts sur le territoire de la MRC de Roussillon, dont notamment l'ajout de six départs supplémentaires sur la ligne de train de banlieue de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont été financées jusqu'à maintenant par le gouvernement du Québec et que celui-ci s'est engagé à maintenir la subvention accordée pour leur financement en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la fin imminente des travaux à l'échangeur Turcot annonce, pour 2021, le retrait de l'aide gouvernementale;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE cette dépense incombera alors aux municipalités, via les modalités de la politique de financement, si elles veulent maintenir les mesures d'atténuation convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la MRC de Roussillon de demander au gouvernement de maintenir le financement de ces mesures et de les pérenniser dans un objectif de pouvoir pallier aux inconvénients des perpétuels chantiers de construction sur l'île de Montréal et de ceux prévus prochainement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac appuie les démarches engagées par la MRC de Roussillon de demander au gouvernement le maintien du financement de ces mesures et leur pérennisation, et ce, au plus grand bénéfice des usagers et de l'avenir du transport collectif;

QUE ce maintien du financement soit prévu dans une nouvelle entente à long terme avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de manière à assurer une permanence de ces mesures sur le territoire de la MRC de Roussillon;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au directeur général de la MRC de Roussillon, monsieur Gilles Marcoux, au député fédéral de La Prairie, monsieur Jean-Claude Poissant, au député provincial de La Prairie, monsieur Christian Dubé, au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports, madame Chantal Rouleau, au directeur général de l'ARTM, monsieur Paul Côté ainsi qu'au directeur général d'EXO, monsieur Sylvain Yelle.

19-08-04 PARTICIPATION AU SOMMET INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN VILLES MÉDIANES (SIIVIM)

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0385;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Daniel Grenier est président de la *commission des finances et chantier ville intelligente* de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'inscription du conseiller Daniel Grenier au *Sommet International de l'Innovation en Villes Médianes* (SIIViM), qui aura lieu du 13 au 15 novembre 2019, à Shawinigan, au coût de 425 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de tous autres frais relatifs à cette activité, sur présentation des pièces justificatives.





2. DIRECTION GÉNÉRALE

**19-08-05 AVIS DE RÉSERVE POUR FINS MUNICIPALES -
LOT 2 094 079 (131, BOULEVARD MONTCALM
NORD)**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments de la Ville de Candiac sont vétustes et ne sont plus adaptés aux besoins de l'appareil administratif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin, à des fins publiques, de deux parties du lot 2 094 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, sis au 131, boulevard Montcalm Nord, pour la construction et l'aménagement de nouveaux bâtiments municipaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), la Ville de Candiac autorise la signification et la publication, pour et en son nom, d'un avis d'imposition de réserve pour les fins publiques ci-haut mentionnées sur deux parties du lot 2 094 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, telles que décrites et montrées aux deux descriptions techniques et aux plans D-10990 et D-10991 déposés ce jour devant le conseil et réalisés par l'arpenteur-géomètre Yves Chatelois, en date du 20 août 2019, sous les minutes 2368 et 2369;

QUE la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé(e) à signer tout acte ou document donnant effet à la présente résolution.

**19-08-06 LIEU D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE
CASERNE D'INCENDIE - PROPOSITION DE
VENTE À LA VILLE DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0403;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments du Service des incendies ne répondent plus aux besoins en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le secteur TOD de la gare a été identifié comme le lieu d'implantation d'une nouvelle caserne incendie comportant un temps d'intervention optimum et idéal;

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs mois, des discussions ont eu lieu entre la Ville de Candiac et l'entreprise 9274-0539 Québec inc., propriétaire du lot 4 314 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour l'implantation d'une nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT la proposition de vente à la Ville d'une parcelle dudit lot en date du 12 juillet 2019, suivant certaines conditions, présentée par le mandataire de 9274-0539 Québec inc.





Ville de Candiac

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac accepte la proposition de vente de la part de 9274-0539 Québec inc. d'une parcelle de 150 000 pieds carrés du lot 4 314 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, au coût de 3 \$/pied carré, aux conditions suivantes :

- Relativement aux lotissements futurs, la Ville accepte la cession de la part de 9274-0539 Québec inc. d'une parcelle dudit lot à des fins de parcs et espaces verts, à l'emplacement désigné dans la proposition de vente datée du 12 juillet 2019 et dont la superficie doit correspondre à 10 % de sa superficie totale;
- La Ville reconnaît les conclusions du rapport daté du 14 juin 2019 des ingénieurs forestiers DESFOR, qui recommandent l'abattage de deux chênes de 41 et 47 centimètres de DHP sur le lot 5 907 916, afin de permettre la construction d'une allée de service destinée au Service des incendies;
- La Ville mandatera, à ses frais, un expert pour réaliser une étude de caractérisation environnementale, à moins que le vendeur ne l'ait déjà en sa possession et qu'elle réponde aux exigences de la Ville. Si requis, les coûts de décontamination du sol seront assumés par le vendeur;
- La Ville mandatera, à ses frais, un notaire afin de réaliser l'acte de vente;
- 9274-0539 Québec inc. fera évaluer la juste valeur marchande de la parcelle dudit lot à vendre à la Ville. Dans l'éventualité où la valeur marchande s'avère plus élevée que 3 \$/pied carré, la Ville remettra à 9274-0539 Québec inc. un reçu pour don représentant la différence entre le prix de vente et la valeur marchande;
- 9274-0539 Québec inc. mandatera, à ses frais, un arpenteur-géomètre afin de réaliser les descriptions techniques des deux parcelles dudit lot, soit respectivement pour la vente et pour la cession à des fins de parcs et espaces verts;
- 9274-0539 Québec inc. s'engage à aménager, sur la parcelle dudit lot à céder à des fins de parcs et espaces verts, une aire de repos en poussière de pierre d'environ 20 pieds x 20 pieds, comportant deux bancs sur un socle de béton coulé et une poubelle, jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 \$. Le coût des travaux d'aménagement de cette aire de repos fera l'objet d'un reçu de don par la Ville;

QUE ladite vente soit réalisée sous réserve d'une décision favorable de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'exclure le lot 4 314 160, ou les parties de ce lot définies dans la description technique susmentionnée, de la zone agricole permanente ou afin d'autoriser des fins autres qu'agricoles sur ce lot et permettant ainsi l'implantation et l'exploitation d'une caserne d'incendie et d'un aménagement à des fins de parcs et espaces verts;

QUE les sources de financement pour cette acquisition et la réalisation des conditions soient déterminées ultérieurement.





3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

**19-08-07 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS -
JUILLET 2019**

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 1328, la trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019 pour un total de 3 789 944,16 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**19-08-08 AUTORISATION DE SIGNATURES - OPÉRATIONS
BANCAIRES - BANQUE NATIONALE DU CANADA**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0406.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac autorise la trésorière et directrice du Service des finances ou en son absence la chef de division, Comptabilité et trésorière adjointe ou en son absence le chef de division, Approvisionnement, à :

- signer toute demande d'ouverture ou de changement, toute convention relative à l'usage des services bancaires ou relative à l'obtention d'emprunt avec la Banque Nationale du Canada;
- négocier, déposer et transférer à la Banque Nationale du Canada tout chèque ou ordre de paiement et, à ces fins, à les endosser au nom de la Ville de Candiac;
- recevoir de la Banque Nationale du Canada les relevés de compte de la Ville, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant;

QUE tous les chèques de la Ville soient tirés au nom de la Ville de Candiac et signés par le maire ou en son absence le maire suppléant et la trésorière et directrice du Service des finances ou en son absence la chef de division, Comptabilité et trésorière adjointe. Les signatures peuvent être imprimées, gravées ou autrement reproduites.





19-08-09 OCTROI DE CONTRAT - MANDAT DE VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0392;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac doit obligatoirement effectuer un mandat de vérification de l'optimisation des ressources une fois tous les deux ans, et que ce premier mandat doit être réalisé avant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire que ce mandat soit réalisé au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été acheminée à trois entreprises et que deux d'entre elles ont soumis un prix.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Mallette S.E.N.C.R.L. le mandat de vérification de l'optimisation des ressources, pour un maximum de quatre critères, pour un montant de 24 900 \$, plus des frais administratifs de 3 % sur les honoraires facturés ainsi que les taxes applicables.

19-08-10 MODIFICATION - FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0391;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les frais de déplacement accordés aux employés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac fixe les indemnités de déplacement suivantes pour les employés utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions :

Catégories	Allocations
Cadres	0,46 \$ par kilomètre.
Autres employés	0,46 \$ par kilomètre. Toutefois, est versée à l'employé une indemnité minimale par jour d'utilisation équivalant à 10 km, et ce, à compter du 27 août 2019.

QUE la résolution 12-09-15 soit remplacée par la présente.





5. SERVICES JURIDIQUES

19-08-11 ORDONNANCE DE DÉMOLITION - 17, AVENUE DE GENÈVE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0390;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment accessoire rattaché se trouvant au 17, avenue de Genève à Candiac ne respecte pas la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses inspections ont été effectuées par le Service du développement et que le propriétaire de l'immeuble omet ou refuse de se conformer à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter la Ville dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le bureau Morency, société d'avocats, S.E.N.C.R.L. soit mandaté afin de représenter la Ville de Candiac dans les procédures judiciaires nécessaires en vue d'obtenir une ordonnance de démolition du bâtiment accessoire rattaché se trouvant au 17, avenue de Genève à Candiac.

19-08-12 MODIFICATION - CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0393;

CONSIDÉRANT la tenue des élections fédérales le 21 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil de la Ville de Candiac soit modifié afin que la séance du 21 octobre 2019 soit remise au 22 octobre 2019, à 19 h.





6. SERVICE DES LOISIRS

19-08-13 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0382;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide aux athlètes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes :

<i>Événements</i>	<i>Montants</i>	<i>Noms des participants</i>
Championnat provincial scolaire d'athlétisme extérieur 2019, catégorie homme 1500 mètres marche cadet, du 7 au 9 juin 2019, à Saguenay (Québec)	150 \$	Monsieur Félix-Olivier Pharand
Championnat provincial scolaire de flag-football 2019, les 8 et 9 juin 2019, à Trois-Rivières (Québec)	150 \$	Monsieur Justin Khouzam
Championnats canadiens de natation artistique, catégorie 13-15 ans, du 6 au 12 mai 2019, à Kamloops (Colombie-Britannique)	300 \$	Madame Anaïs Charland-Laplante
Coupe provinciale de gymnastique 2019, catégorie J06, 9-10 ans, du 17 au 19 mai 2019, à Montréal (Québec)	150 \$	Madame Ariane Duclos

19-08-14 AUTORISATION DE SIGNATURES - DOCUMENTS RELATIFS AUX ACTIVITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION DU SERVICE DES LOISIRS (SANS DÉPENSE)

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0354;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac compte sur l'efficacité de son administration pour soutenir les nombreux projets offerts aux citoyens ou pour leur bénéfice.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des loisirs ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, les documents ne comportant pas de dépense et relatifs aux domaines relevant de sa direction, soit :





Ville de Candiac

- les demandes de vérification des antécédents judiciaires du personnel relevant de la Ville de Candiac auprès de la Régie intermunicipale de police Roussillon;
- les autorisations pour la réalisation ou la collaboration à des projets relatifs aux sports, aux arts, à la culture ou aux loisirs et dont l'objet ne relève pas du *Règlement 1434 relatif à l'occupation du domaine public*;
- les demandes d'aide financière ou de subvention pour le Service des loisirs;
- les baux de location des installations municipales avec le Directeur général des élections du Québec.

7. *SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES*

19-08-15 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 16 JUILLET AU 26 AOÛT 2019

Conformément au Règlement 1328, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 16 juillet au 26 août 2019.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-08-16 NOMINATION - LIEUTENANT, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Vincent Bouchat au poste de *lieutenant*, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, à compter du 27 août 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés pompiers du Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Candiac.

19-08-17 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - DIRECTEUR ADJOINT, SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit embauché monsieur Pierre-Yves Morin au poste de *directeur adjoint*, Service du développement, classe 13, échelon 5 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 27 août 2019, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 20 août 2019 et conservée au dossier de l'employé.

19-08-18 EMBAUCHE - EMPLOYÉ CADRE - CHEF DE DIVISION, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Karine Lehoux au poste de *chef de division, Innovation et développement durable*, Service du développement, classe 12, échelon 3 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 16 septembre 2019, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 21 août 2019 et conservée au dossier de l'employée.

19-08-19 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER - COORDONNATEUR - PROGRAMMATION ET COLLECTIVITÉ, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITÉ, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Sabrina Lecompte-Ducharme au poste de *coordonnatrice - programmation et collectivité*, division Bibliothèque et relations avec la collectivité, Service des loisirs, classe F, échelon 1, à compter du 27 août 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.





Ville de Candiac

**19-08-20 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER -
COORDONNATEUR - VIE CULTURELLE, DIVISION
VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE,
SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Marie-Thérèse Lagacé au poste de *coordonnatrice - vie culturelle*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs, classe F2, échelon 1, à compter du 16 septembre 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.

**19-08-21 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER -
PRÉPOSÉE À LA COUR MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice des Services juridiques et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Rubi Hernandez au poste de *préposée à la cour municipale*, Services juridiques, col blanc régulier, classe B1, échelon 1, à compter du 16 septembre 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.

19-08-22 EMBAUCHE - BRIGADIER SCOLAIRE RÉGULIER

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Diane Therrien au poste de *brigadier scolaire*, régulier à temps partiel, échelon 3^e année, à compter du 29 août 2019, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail des brigadiers scolaires*.





19-08-23 SUSPENSION - EMPLOYÉ 387

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la suspension de l'employé 387, conformément à la lettre signée par le directeur général en date du 16 août 2019.

**19-08-24 MODIFICATION - POLITIQUE ÉTABLISSANT LES
CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA RÉMUNÉRATION
DU PERSONNEL CADRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, telle que modifiée en date du 26 août 2019.

**19-08-25 MODIFICATION - POLITIQUE PORTANT SUR
L'USAGE DE L'ALCOOL, DES DROGUES ET DES
MÉDICAMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la *Politique portant sur l'usage de l'alcool, des drogues et des médicaments* adoptée en mars 2017 nécessite des modifications.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la *Politique portant sur l'usage de l'alcool, des drogues et des médicaments*, telle que modifiée en date du mois d'août 2019.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE





10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

**19-08-26 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. -
13 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0400;

CONSIDÉRANT le *Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 13 août 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION D'UN P.I.A.

Approuver les demandes de PIIA pour la modification des PIIA approuvés pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-08-91	103 à 305, avenue Fouquet	2019-20108	<ul style="list-style-type: none">• que les toits restent plats;• que le seuil des fenêtres du rez-de-chaussée de la façade arrière (domnant sur l'avenue Fouquet) soit abaissé à la hauteur minimale prescrite au Code national du bâtiment modifié (Québec 2010);• que des arbustes à feuillage persistant aux quatre saisons soient prévus au seuil des fenêtres sur la façade arrière du bâtiment (avenue Fouquet).
CCU-2019-08-92	64, chemin Saint-François-Xavier	2019-20121	<ul style="list-style-type: none">• que la demande de dérogations mineures 2019-20122 soit autorisée par le conseil municipal;• que les deux aires de stationnement soient recouvertes de pavé alvéolé;• que l'entretien des pavés alvéolés soit assuré ainsi que le maintien de la végétation à l'intérieur des pavés.
Séance du 26 août 2019	64, chemin Saint-François-Xavier	s.o.	<p>Le conseil demande en outre que soient ajoutées les conditions suivantes pour l'adresse ci-mentionnée :</p> <ul style="list-style-type: none">• que le stationnement soit éclairé par un système d'éclairage intelligent de gestion permettant de diminuer l'éclairage au minimum lorsque non utilisé;• que le toit vert soit maximisé sur toute la surface du toit du basilaire non occupé par des balcons, tel que présenté dans la version approuvée du 18 mars 2019.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE

Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2019-08-94	29, rue de Turin	2019-20094	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AGRANDISSEMENT

Approuver les demandes de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment unifamilial de structure isolée pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-08-95	51, avenue de Bercy	2019-20107	s.o.
CCU-2019-08-96	61, rue du Calvados	2019-20118	s.o.
CCU-2019-08-97	33, rue du Cognac	2019-20104	<ul style="list-style-type: none">que la corniche du pignon de l'agrandissement soit harmonisée avec celle du pignon situé sur la partie droite de la façade.
CCU-2019-08-98	43, avenue de Jaffa	2019-20089	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADES

Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades des bâtiments unifamiliaux de structure isolée pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-08-99	40, chemin d'Auteuil	2019-20109	s.o.
CCU-2019-08-100	51, rue de Darvault	2019-20092	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN TERRAIN ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'aménagement paysager du terrain et de l'aire de stationnement d'un bâtiment commercial de structure isolée à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2019-08-101	59, chemin Saint-François-Xavier	2019-20100	<ul style="list-style-type: none">qu'un arbre soit replanté sur le domaine public, à la satisfaction de la Ville de Candiac, puisqu'un arbre sera abattu lors des travaux.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AFFICHAGE

Approuver la demande de PIIA pour la modification des enseignes attachées d'un bâtiment commercial de structure isolée à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2019-08-102	60, rue de Strasbourg	2019-20117	<ul style="list-style-type: none">que la saleté laissée par le retrait de l'enseigne soit enlevée. Au besoin, le requérant devra repeindre de la même couleur la surface sur laquelle l'enseigne était apposée.





**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR
L'AGRANDISSEMENT ET LA MODIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT**

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel de structure isolée ainsi que la modification de l'aménagement paysager et de l'aire de stationnement à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Conditions
CCU-2019-08-104	255, avenue Liberté	2019-20105	<ul style="list-style-type: none">• que la demande de dérogations mineures 2019-20106 soit autorisée par le conseil municipal;• que la plantation d'arbres proposée, en bordure de la façade avant du bâtiment, soit constituée d'arbres de la même essence que ceux existants et qu'ils soient d'un calibre de 5 cm de DHP à la plantation;• que la plantation d'arbres proposée, en bordure de la façade latérale du bâtiment, soit constituée d'arbres colonnaires d'une hauteur minimale de 7 mètres de hauteur à maturité et d'un calibre de 5 cm de DHP à la plantation.

**19-08-27 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES -
255, AVENUE LIBERTÉ**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 255, avenue Liberté, dans la zone I-405. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0399 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-08-103).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* pour le bâtiment situé sur le lot 3 131 916 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 255, avenue Liberté, dans la zone I-405, afin de permettre :

- l'agrandissement d'un bâtiment principal sans ouverture sur la façade principale, alors que l'article 309 stipule que la façade principale d'un bâtiment principal doit comporter des ouvertures et fenestration d'une proportion minimale de 25 % de la superficie totale dudit mur;





- pour un bâtiment ayant une superficie totale de 3 360 m², que l'enclos pour conteneur de matières résiduelles soit dépourvu d'une installation d'eau courante accessible et d'un drain d'évacuation, alors que l'article 459 stipule que l'enclos pour conteneur de matières résiduelles doit être pourvu de ces installations pour un bâtiment de 2 000 m² et plus de superficie de plancher;
- pour un bâtiment ayant une superficie totale de 3 360 m², que la distance minimale soit de 6 mètres entre un enclos à matières résiduelles et tout bâtiment principal, alors que l'article 459 stipule qu'un enclos doit être situé minimalement à 10 mètres de tout bâtiment principal pour un bâtiment de 2 000 m² et plus de superficie de plancher;

à la condition suivante :

- que toutes les dérogations mineures relatives à l'enclos pour conteneur des matières résiduelles deviendront nulles et sans effet lorsque le permis pour le projet d'agrandissement en cours arrière sera délivré.

19-08-28 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 40, BOULEVARD MONTCALM NORD

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 40, boulevard Montcalm Nord, dans la zone C-137. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0371 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-07-84).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* pour le bâtiment situé sur le lot 2 094 009 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 40, boulevard Montcalm Nord, dans la zone C-137, afin de permettre :

- l'agrandissement de la façade principale du bâtiment sans maçonnerie au lieu d'exiger qu'un minimum de 90 % de la superficie soit recouverte de maçonnerie;

QUE soit refusée la dérogation mineure suivante :

- un éclairage direct pour une enseigne rattachée au bâtiment principal alors que le *Règlement 5000 de zonage* prévoit un éclairage par réflexion.





19-08-29 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - APPEL D'OFFRES 1942-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0405;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1942-ST, deux entreprises ont soumis une proposition;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Enviro-accès inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action visant la réduction des GES, pour un montant forfaitaire de 29 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1942-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultant prévue à l'Annexe II du *Règlement 1411 sur la gestion contractuelle*.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

19-08-30 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT - SECTEURS DES D ET DES T - APPEL D'OFFRES 1940-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0372;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1940-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Les entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de déneigement, secteurs des D et des T, pour la saison 2019-2020, au prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 112 840 \$, plus les taxes applicables;





QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis :

Périodes	Montants plus les taxes applicables
2020-2021	112 840 \$
2021-2022	112 840 \$

QUE les documents d'appel d'offres 1940-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

19-08-31 OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DE LA SURFACE DE LA PATINOIRE DEAUVILLE - APPEL D'OFFRES 1941-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0378;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1941-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Pavage Axion inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réfection de la surface de la patinoire Deauville, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 23 689,86 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1941-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

19-08-32 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS DE VERDURE - APPEL D'OFFRES 1947-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0404;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1947-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 9357-4838 Québec inc. (Groupe Nivlex), soumissionnaire conforme, le contrat de travaux d'aménagement des îlots de verdure, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 33 412,14 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1947-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





**19-08-33 AUTORISATION DE DÉPENSES - RÉPARATIONS
DU CAMION 10-17 - EMPRUNT AU FONDS DE
ROULEMENT**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0381;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics de la Ville de Candiac a dû procéder à la réparation du camion 10-17.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 48 989,66 \$, plus les taxes applicables, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**19-08-34 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 1017 MODIFIANT LES AMENDES
POUR LE STATIONNEMENT DE NUIT ET AUTRES
STATIONNEMENTS INTERDITS, LES SYSTÈMES
D'ALARME ET LE MONTANT DU PERMIS POUR
LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION**

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1017 modifiant les amendes sur le stationnement de nuit et autres stationnements interdits, les systèmes d'alarme et le montant du permis pour les marchands d'effets d'occasion* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

**19-08-35 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 1437 ÉDICTANT LES TARIFS
MUNICIPAUX**

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1437 édictant les tarifs municipaux* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.





**19-08-36 DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1412 -
CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUR LE
RÉSULTAT DU REGISTRE**

À la suite de la tenue d'un registre le 12 août 2019, la greffière dépose à la présente séance du conseil son certificat sur les résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au *Règlement 1412 décrétant des travaux municipaux dans le cadre du développement domiciliaire le TOD de la gare et autorisant un emprunt de 3 535 000 \$ pour en défrayer le coût.*

Aucune personne habile à voter n'ayant apposé son nom au registre, le Règlement 1412 est, par conséquent, réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**19-08-37 ADOPTION - RÈGLEMENT 5016 ÉTABLISSANT
UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR
LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE
CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0389;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 5016 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 5016 établissant un programme de revitalisation pour les secteurs industriels de la Ville de Candiac.*

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.





Ville de Candiac

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 40.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

